

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation territoriale des Ardennes
Pôle Environnement Promotion de la Santé et Sécurité
Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Charleville-Mézières, le 12 mai 2025

Affaire suivie par Mme NIVAILLE

Téléphone : 03.24.59.81 63

Courriel : ars-grandest-dt08-pepss@ars.sante.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE
RIVES DE MEUSE
29 RUE MEHUL

08600 GIVET

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire
prévu par le code de la santé publique

S06 AVIETTE

Prélèvement et mesures de terrain du 05/05/2025 à 10h56 par : BARTIAUX CECILE

Nom et type d'installation : S06 AVIETTE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : CENTRE VILLAGE - RANCENNES (ECOLE COMMUNALE 08600 RANCENNES POUSSOIR
SANITAIRES)

Code point de surveillance : 0000000975

Type d'analyse : 008PBCUN

Numéro de prélèvement : 00800108495

Référence laboratoire : H_CS25.5247.1

Conclusion sanitaire

La teneur en nickel dans l'eau au moment du prélèvement est supérieure à la limite de qualité. Les concentrations observées ne sont représentatives que du point d'utilisation et du moment où elles ont été mesurées. Les autres paramètres analysés sont conformes aux exigences de qualité en vigueur.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et par délégation,
le Responsable du Pôle Environnement, Promotion de la Santé et Sécurité



David ROCHE

Analyse laboratoire

			Limites de qualité		Références de qualité	
	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
CUIVRE	0,043	mg/L		2,0		1,0
NICKEL	24,3	µg/L		20,0		
PLOMB	0,6	µg/L		10,0		